



La Lettre de Michel MÉNARD

Député de la cinquième circonscription de Loire-Atlantique

Cantons de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Ligné, Nantes 8, Nort sur Erdre

(édlto)

(le saviez-vous?)

• Le 1er septembre dernier, le revenu de solidarité active (RSA) a été revalorisé de 2%. Cette mesure de justice sociale intègre l'objectif fixé par le Gouvernement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté de revalorisation exceptionnelle du RSA de 10% sur 5 ans, en plus de l'inflation.

• Pour cette rentrée universitaire, le gouvernement généralise la caution locative étudiante (Clé) expérimentée en 2013/2014 dans quatre Régions. Ce dispositif est destiné aux étudiants de moins de 28 ans n'ayant pas de garant. Leur caution sera garantie par l'Etat, en contrepartie du versement d'une cotisation équivalente à 1,5% de leur loyer mensuel qui abondera un Fonds de garantie financé par l'Etat, la Caisse des dépôts et les régions partenaires. Cette mesure concerne tous les logements privés dont le loyer n'excède pas 500€ en province, 600€ en Ile-de-France, 700€ à Paris.

• Une réduction de l'impôt sur le revenu (350 euros pour une personne, 700 euros pour un couple) est appliquée en ce mois de septembre, pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 1,1 SMIC. C'est ainsi 1,25 milliard d'euros de pouvoir d'achat rendu à 4,2 millions de ménages, qui voient leurs impôts baisser. Parmi eux, 1,8 million en seront totalement exonérés.

La suppression ou réduction de niches fiscales entraîne par ailleurs pour des contribuables une hausse de l'impôt sur le revenu, effort qui permettra de financer des mesures comme la réforme des retraites et la politique de la petite enfance.

Contact@michelmenard.fr

Oui, ça change... Oui, c'est difficile !

Le 16 septembre dernier, à l'issue de son discours de politique générale, Manuel Valls a de nouveau obtenu la confiance de l'Assemblée Nationale. Entouré de sa nouvelle équipe gouvernementale, le Premier ministre a fait savoir aux parlementaires qu'il maintient la feuille de route que lui a confiée le Président de la République, celle du redressement des comptes publics et de l'application du pacte de responsabilité et de solidarité.

Ce plan d'économies de 50 milliards d'euros tend à répartir les efforts de manière équitable, cherchant d'un côté à maîtriser la dépense publique, et de l'autre à stimuler la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des Français, sans enfermer le pays dans une austérité récessive.

Il faut le rappeler, sur une période qui appelle pourtant à de lourds sacrifices, la France n'a pas connu de régression sociale, contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, à l'image de la Grèce ou de l'Espagne. Alors que ces pays ont dû renoncer à des pans entiers de leurs politiques publiques, nous sommes parvenus à préserver notre modèle social, que ce soit en termes de gratuité des soins, d'éducation, ou encore de solidarité nationale.

Dans un contexte difficile, le Gouvernement a gardé le cap sur les priorités que s'était fixées la majorité au début du quinquennat. En effet, ce n'est pas un Etat sous le joug de l'austérité qui serait parvenu à poursuivre un plan de création de 60 000 emplois dans l'Education Nationale, mais également dans la justice ou encore l'administration pénitentiaire. Cette rentrée est également marquée par une augmentation des moyens mis à la disposition des plus fragiles, à travers le lancement du plan Pauvreté, mais également des familles, grâce à un coup de pouce supplémentaire à l'allocation de rentrée scolaire.

Aussi, face à cette situation, je ne peux que partager le constat dressé par Jean-Marc Ayrault. Nouvellement installée, la majorité n'a sans doute pas suffisamment décrit aux Français les difficultés auxquelles le pays est confronté, ce qui aurait sans nul doute donné plus de sens aux efforts demandés. Concilier les contraintes budgétaires inhérentes au contexte économique actuel et la nécessité de préserver notre pacte social dans un souci de justice n'est pas aisé, et tout est mis en œuvre pour aboutir au meilleur équilibre possible.

En cette rentrée parlementaire, l'actualité politique a été parasitée par un affligeant feuilleton politico-médiatique venu ternir un peu plus encore l'image de nos institutions, ainsi que ceux qui en ont la charge, tout en alimentant les extrêmes. Pour autant, ce déferlement médiatique suscité par une actualité telle que la démission d'un secrétaire d'Etat quelques jours après sa nomination ne doit pas venir occulter le travail mené par l'immense majorité des parlementaires, qui elle, ne se soustrait pas aux droits et obligations découlant des lois qu'elle vote.

Ainsi, je reste pleinement mobilisé et déterminé à poursuivre l'action menée depuis 2012, convaincu que la politique engagée finira par porter ses fruits. Comme l'a récemment souligné le Président de la République à l'occasion de sa conférence de presse semestrielle, il est nécessaire de tenir bon en cette période de rudes épreuves, aussi bien intérieures qu'extérieures, auxquelles notre pays est confronté. A mi-parcours, nous ne saurions donc nous résoudre à baisser les bras et abandonner tout espoir en l'avenir. La France a les moyens de se redresser, et c'est par la mobilisation de chacun qu'elle reprendra le chemin de la croissance.

Restant à votre écoute,

www.michelmenard.fr

(Contact)



@Michel_MENARD



4 rue Léonard de Vinci 44470 CARQUEFOU

Tél. 02 40 68 70 04 - Fax. 02 40 68 70 53 - contact@michelmenard.fr - www.michelmenard.fr



Carquefou - Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945



04 juillet - en compagnie de F. de Rugy, visite de la maison d'arrêt Nantes Carquefou avec des membres du GENEPI Nantes



27 juin - Mouzeil - l'Assemblée nationale et le rôle de l'Élu expliqués aux élèves de CM1-CM2



17 septembre - Travaux en commission des Affaires culturelles et de l'éducation

(à l'assemblée et en Circonscription)

Une rentrée sous le signe du changement

Près de 717 000 élèves ont repris le chemin de l'école au sein de l'Académie de Nantes. A elle seule, la Loire-Atlantique accueille dans ses établissements publics 1 698 écoliers de plus, 630 collégiens et 1 131 lycéens supplémentaires.

Afin de faire face à cette hausse d'effectifs sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a mis en place des moyens à la hauteur de ses ambitions pour la jeunesse, priorité du Président de la République: l'éducation et la réussite éducative ont été hissées au premier rang des postes de dépenses budgétaires depuis 2012, avec une enveloppe de 63,4 milliards d'euros.

Pour garantir la qualité des enseignements, il était urgent de rompre avec la logique de réduction du personnel appliquée par la précédente majorité, autour du dispositif de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Mais au-delà de la création de 60 000 postes d'enseignants supplémentaires à l'horizon 2017, dont près de 22 000 sont d'ores et déjà ouverts, la rentrée 2014 est avant tout marquée par la poursuite de la refondation de l'École de la République, notamment la généralisation des nouveaux rythmes scolaires.

Améliorant les conditions d'apprentissage des élèves par une meilleure répartition des heures de classe, cette réforme est renforcée par la mise en place d'une formation initiale et continue ambitieuse des enseignants, au sein des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation créées en 2013. S'ajoutant aux nouveaux masters «Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation», elles réintroduisent la passerelle indispensable entre la formation théorique et l'expérience de la salle de classe, supprimée sous le précédent quinquennat.

Je m'inscris pleinement dans cette ambition pédagogique et tiens à me féliciter du travail accompli en la matière par la majorité, qui ne ménage pas ses efforts en faveur de la réussite de tous les élèves.

Soutien à une filière locale

Sensibilisé aux difficultés rencontrées par la profession horticole-pépinière, très présente sur notre territoire, j'ai soutenu activement cette filière. Forte de 5 000 entreprises en France et créatrice de quelque 160 000 emplois directs ou indirects, elle subit l'impact de la crise, mais aussi les conséquences d'une forte internationalisation des échanges dans ce secteur d'activité.

J'ai ainsi interpellé le Ministre de l'Agriculture le 15 avril dernier, lors d'une séance de questions orales. Stéphane Le Foll m'a fait part des mesures mises en place ; un fonds d'allègement des charges de 500 000 euros pour aider les horticulteurs et une campagne de promotion des fleurs ont été initiés. Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) devrait aussi alléger les coûts d'une profession dont l'activité repose sur une forte main d'œuvre. Enfin, le Ministre a lancé une réflexion, en concertation avec la profession, pour créer un label « Fleur de France » permettant de valoriser l'origine France auprès des consommateurs.

Dans le même esprit, j'ai pris l'initiative d'écrire aux principaux acteurs régionaux de la commande publique pour les végétaux d'ornement. Je leur ai suggéré de distinguer, dans les procédures d'appels d'offre, les lots portant sur des végétaux produits uniquement à l'étranger et ceux produits sur le territoire national, favorisant ainsi les circuits courts. Ma proposition a reçu un écho positif des élus locaux, soucieux de la pérennité du secteur et de l'emploi horticole ligérien, première région horticole de France !

(Simplification)

La loi sur la simplification administrative de la vie des entreprises a été adoptée le 22 juillet dernier. Elle vise à limiter les procédures administratives, réduire les délais, faciliter les déclarations sociales et d'embauche. Autant de mesures qui seront effectives d'ici le 1er janvier 2015 sur nos territoires et qui ont pour but d'alléger les contraintes de gestion des dirigeants des petites entreprises. Cette mesure est accueillie favorablement dans les entreprises et permet de libérer les énergies pour déployer l'activité et créer les emplois.

(Mobilisés pour l'emploi)

Le débat autour du pacte de responsabilité ne doit pas nous faire oublier l'objectif : retisser des liens de confiance entre les entreprises et l'État pour préserver et créer des emplois. La confiance est aujourd'hui rétablie, mais la création d'emplois tarde à venir dans un contexte économique européen défavorable. Pour autant il ne faut pas stopper l'initiative mais laisser le temps à la mesure de produire ses effets. Quel autre choix avons-nous aujourd'hui pour donner des marges de manœuvre aux entreprises, favoriser leur compétitivité et réduire le chômage de masse?

Estimant qu'il ne faut négliger aucune piste pour conserver l'objectif de redressement de l'emploi, je suis intervenu auprès du Premier ministre Manuel Valls pour faire des propositions visant à limiter le risque d'aubaine. Je lui ai ainsi proposé la mise en place par l'administration fiscale d'un contrôle portant sur des éléments tels que la variation des effectifs, des salaires, des rémunérations des actionnaires et des dividendes. En cas de non-respect des objectifs fixés, si par exemple il est constaté que les économies réalisées grâce à l'allègement des charges ont servi à augmenter les dividendes des actionnaires, ce contrôle pourrait donner lieu à des récupérations de l'économie réalisée. J'ai également préconisé que le comité d'entreprise soit consulté sur la mise en place du pacte dans l'entreprise.

Le Gouvernement procède à une étude approfondie des propositions formulées en vue du projet de loi de finances pour l'année 2015 qui sera examiné à l'automne.